Burundi : Pierre Nkurunziza entièrement isolé… pour mieux régner

TV5MONDE, 19 OCT 2016 Pierre Nkurunziza vient de promulguer la loi prÃ©voyant le retrait du Burundi de la Cour PÃ©nale Internationale.Â Alors que le pays traverse une grave crise politique depuis un an et demi, cette dÃ©cision lâ€™isole encore un peu plus sur la scÃ¨ne internationale, mais lui permet de poursuivre ses crimes en toute impunitÃ©. Des paroles aux actes.Â Le prÃ©sident burundaisÂ a promulguÃ©, mardi 18 octobre, la loi qui prÃ©voit le retrait duÂ BurundiÂ de laÂ Cour PÃ©nale Internationale (CPI). Il ne reste plus quâ€™Ã envoyer une notification Ã©crite Ã lâ€™ONU pour que le proc formellement lancÃ©.

Le 12 octobre dernier, le Parlement burundais avait massivement votÃ© en faveur duÂ Â«Â retrait du Burundi du statut de RomeÂ Â», traitÃ© fondateur de la CPI. Selon le gouvernement, la CPI nâ€™a plus de lÃ©gitimitÃ© et est unÂ«Â moyen politiqueÂ Â»Â utilisÃ© par la communautÃ© internationale pourÂ Â«Â opprimer les peuples africainsÂ Â». Ce retrait est une premiÃ¨re dans lâ€™histoire de la juridiction internationale. Avec cette mesure, Pierre Nkurunziza continue de se mettre Ã dos la communautÃ© internationale. En effet, il a rÃ©cemment suspendu sa collaboration avec le Haut-commissariat de lâ€™ONU aux droits de lâ€™Homme, aprÃ¨s la publication le 20 septembre dernier dâ€™un rapport dans lequel des experts p du doigt la responsabilitÃ© de la police et des forces de sÃ©curitÃ© dans les violences qui agitent le pays depuis 18 mois. Bujumbura accuse lâ€™ONU deÂ Â«Â complicitÃ©Â Â»Â dans lâ€™Ã©laboration dâ€™un rapportÂ Â«Â mensongerÂ Â». Les sont dâ€™ailleurs persona non grata au Burundi. Â«Â Le retrait de la CPI est la consÃ©cration de la rupture du dialogue politique avec la communautÃ© internationaleÂ Â» Florent Geel, directeur Afrique de la FIDH PourÂ Florent Geel, directeur Afrique de la FIDHÂ les derniÃ¨res dÃ©cisions du prÃ©sident burundais marquent laÂ Â«Â consÃ©cration de la rupture du dialogue politique et de la faible coopÃ©ration que le Burundi avait encore avec la communautÃ© internationaleÂ Â». Gervais Rufyikiri, ancien deuxiÃ¨me vice-prÃ©sident du Burundi aujourd'hui rÃ©fugiÃ© en Belgique, se ditÂ Â«Â Ã©tonnÃ©Â Â»Â etÂ Â comportementÂ Â»Â de Pierre Nkurunziza. Il constate que ce dernierÂ Â« se mÃ©fie de tous les partenaires et sâ€™isole entiÃ¨rement, avec toutes les consÃ©quences que cela va avoir sur le dÃ©veloppement du paysÂ Â». Des crimes Ã "huis clos" Face Ã ce repli sur lui-mÃªme du pays, Ã ceÂ Â«Â dÃ©ni des rÃ©alitÃ©sÂ Â», plusieurs ONG de dÃ©fense des droits d lâ€™Homme accusent le gouvernement de Bujumbura de vouloir dissimuler au monde les violations des droits de lâ€™homme de continuer Ã commettre de graves crimes Ã Â Â«Â huis clos.Â Â».Â Â«Â Se retirer de la CPI, câ€™est chercher Ã protÃ©g auteurs de ces crimes contre des poursuites Ã©ventuelles dans le cadre international puisque la justice burundaise est incapable de mener des enquÃªtes objectives et de poursuivre les auteursÂ Â», regrette Gervais Rufyikiri.Â Â« Cela confirme lâ€™analyse que lâ€™on fait depuis plusieurs mois concernant la nature et lâ€™idÃ©ologie du rÃ©gime quiÂ (â€¦) tombe prog dans des logiques et des dynamiques gÃ©nocidairesÂ Â», souligne Florent Geel. Â«Â Câ€™est une dictature militaire, individuelle et un monopartismeÂ Â» Gervais Rufyikiri, ancien deuxiÃ¨me vice-prÃ©sident du Burundi Selon un rapport 2015/2016 effectuÃ© par Amnesty International,Â le Burundi enregistre de nombreux actes allant Ã lâ€™encontre des droits de lâ€™homme et des principes de la dÃ©mocratie. Parmi eux, le recours excessif Ã la force, le harcÃ¨lement des journalistes, les arrestations et les dÃ©tentions arbitraires,Â les disparitions mystÃ©rieuses, les exÃ©cutions extra-judiciaires etcâ€¦ Ces actes ont amenÃ© les organisations internationales Ã qualifier le Burundi de dictature.Â Â Â«Â Câ€™est une dictature militaire individuelle et un monopartisme Â», confirme Gervais Rufyikiri.Â Â«Â La question est de savoir si câ€™est une dictature gÃ©nocidaire ou pasÂ ?sâ€™interroge de son cÃ´tÃ© Florent Geel. Mais les organes, les logiques, les structures du pouvoir q ont Ã©tÃ© mises en place et la dÃ©termination du rÃ©gime Ã tuer tous les opposants nous le laisse croire aujourdâ€™huiÂ Â poursuites judiciaires encore possibles Pour que ces crimes ne restent pas impunis, les organisations des droits de lâ€™Homme (dont la FIDH) demandent Ã la procureure de la CPI Fatou Bensouda de lancer rapidement une enquÃªte sur les crimes commis par le gouvernement burundais.Â Â«Â Elle a ouvert un examen prÃ©liminaire en avril dernierÂ (sur des meurtres, tortures et viols, ndlr),Â maintenant il faut passer au stade de lâ€™enquÃªte parce que la situation lâ€™exigeÂ Â», a Florent Geel. Car mÃªme si le Burundi a actÃ© sa sortie de la CPI, celle-ci ne prendra effet que dans un an, selon le statut de Rome. AprÃ¨s ce dÃ©lai, la CPI ne pourra plus enquÃªter dâ€™elle-mÃªme sur un pays non membre mais sera tout d mÃªme amenÃ©e Ã le faire si le Conseil de sÃ©curitÃ© de lâ€™ONU lâ€™y autorise. Ce fut dâ€™ailleurs le cas pour le Darfo la Libye en 2011. Un an et demi aprÃ¨s le dÃ©but de la crise politique au Burundi qui a fait plus de 500 morts et environ 300 000 dÃ©placÃ©es, de nombreuses ONG redoutent dÃ©sormais un gÃ©nocide. Mais les mesures prises par le rÃ©gime Nkurunziza compliquent chaque jour encore un peu plus la mission des observateurs internationaux. Si leur prÃ©sence sur le terrain n'est plus autorisÃ©e, alors comment prouver les crimes commis par le pouvoir ? Il reste encore quelques courageux membres de la sociÃ©tÃ© civile qui tentent d'informer la communautÃ© internationale... mais au pÃ©ril de leur vie. Laura Mousset